

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **6 (1940)**

Heft 91

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'A.C.S.R.

Les circonstances ont retardé l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association cinématographique suisse romande qui s'est tenue le mercredi 4 septembre 1940 dès 14 heures au Buffet de la Gare de Lausanne, sous la présidence de M. Lavanchy, en l'absence du Président effectif, M. Ed. Martin, retenu par la grave maladie de sa femme. Malgré les vœux que l'assemblée tint à lui adresser télégraphiquement, l'ACSR. et ses membres devaient avoir quelques jours plus tard l'occasion de lui témoigner à nouveau leur sympathie dans le deuil qui le frappait. C'est d'ailleurs sous le signe du deuil que cette réunion se poursuivit, puisqu'elle se leva pour honorer la mémoire de son dévoué et regretté secrétaire, M. Adrien Bech, en fonctions depuis 12 ans, de son vice-président, M. Warlet, travaillant au Comité depuis de longues années, et de deux de ses membres, M. Villa de Cernier, et M. Jaeckle, dont le décès fut annoncé en cours de séance.

L'assemblée, modifiant son ordre du jour, procéda tout d'abord à l'élection d'un secrétaire-caissier, puisque depuis le 15 mai cette activité a été assurée par le fils de M. Bech, avec les bons offices de M. Brum.

Désireuse de faire appel à un homme d'expérience et possédant une culture juridique, son choix s'arrêta au nom de M. le Dr. Robert Rey-Willer, qui, depuis longtemps, s'occupe des questions de notre branche et des intérêts de notre association. D'entente avec lui, cette désignation vaudra jusqu'à l'assemblée du printemps 1941, puisque M. Rey-Willer désirait de son côté se rendre compte de la nature de la tâche ainsi assumée par lui. Informé téléphoniquement, il rejoignit l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 octobre 1939, le rapport de gestion de l'exercice 1939, ainsi que les comptes et le rapport des réviseurs des comptes furent adoptés avec décharge au Comité et au secrétaire-caissier.

A l'unanimité, l'assemblée a renouvelé sa confiance à son président M. Martin, et a réélu le Comité dans son ensemble, en lui adjoignant MM. Darbellay (Valais) et H. Goeldlin (Fribourg), comme suppléants. Au cours de cet exercice, les précédents suppléants, MM. Torriani et Rouvenaz, ont déjà pris place au Comité en remplacement de MM. Charrière et Warlet. La Commission de révision des comptes sera composée de MM. Fischlin et Chasalle, avec M. Acquadro comme suppléant. Soucieuse de faire participer le plus grand nombre possible de ses membres aux activités et soucis de l'association, l'assemblée appela pour

faire partie de la Commission paritaire, MM. Lavanchy, Brönmann et Dumond, avec MM. Gammeter et Dériaz comme suppléants, et pour la Commission arbitrale, MM. Brum et Dillon, avec MM. Louviot et Hofmann comme suppléants.

Vu la situation financière, une cotisation supplémentaire de 10 % sur le semestre courant et de 10 % sur le prochain semestre a été décidée, de même que le renouvellement de l'abonnement obligatoire de tous les membres pour le seul journal professionnel de notre branche dans notre pays, le «Film Suisse». Il rentrera dans la tâche du secrétaire-caissier de l'association de s'occuper de la rédaction de la partie française de ce journal; celui-ci saisit l'occasion de demander à tous les membres d'y collaborer par leurs suggestions et communications. Décharge fut donnée également à la Commission spéciale qui avait eu à s'occuper avec M. Bech et Me. Rey-Willer de la révision et du renouvellement de la convention ACSR-ALS, du contrat-type et des statuts.

M. Brum fit rapport sur les solutions finales données à la création des Actualités suisses, et sur les entretiens qu'il a eus à cet effet en compagnie de M. Martin à Berne avec les délégués du Département fédéral de l'Intérieur et de la Chambre suisse du cinéma. Cet accord a été facilité par la compréhension rencontrée au dernier moment, et par les circonstances puisque les établissements se trouvaient privés brusquement de toute production étrangère d'actualités. Des précisions et réserves relatives à l'observation du budget prévu et à la destination des subsides ont été formulées par nos délégués qui en ont obtenu acte. Il y a lieu de noter d'ailleurs que la plupart de nos membres se sont de bon gré ralliés à la recommandation du Comité de s'abonner aux actualités suisses, et si le résultat semble en avoir dépassé l'attente, un jugement plus complet basé sur une plus longue expérience n'en doit pas moins être réservé. Aussi certains membres insistèrent-ils sur l'importance d'un retour à la libre concurrence dans le commerce des actualités et dans l'intérêt de leur qualité, dès le moment où il ne s'agirait plus exclusivement d'une défense spirituelle nationale et d'une sauvegarde de nos principes de neutralité. Des échanges de vue intervinrent encore au sujet du barème de publicité demandé par l'ALS, ainsi que sur le problème du chauffage des salles et des restrictions de toute nature qui menacent l'exploitation dans l'avenir et notamment durant l'hiver; les solutions de ces problèmes sont susceptibles d'avoir des répercussions exigeant des adaptations et des sacrifices de chacun, y compris les propriétaires des salles